Image not found or type unknown

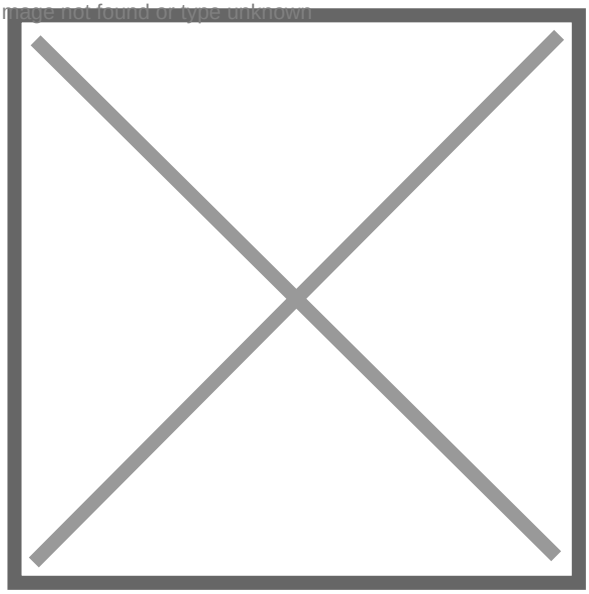

Frais d'agence et montant du loyer

Par **Bourkana**, le **19/12/2008** à **19:32**

Locataires d'une maison depuis 1 an suite à mutation, nous sommes passées par une agence. La commerciale nous a certifié que la surface était de 63m2, alors qu'en fait elle n'est que de 50m2. Nous payons 865€. Un premier bail avait été rédigé sur lequel figurait le chiffre de 63m2. Puis un second avait été rédigé mais cette fois sans aucune référence du m2. De plus, les frais d'agence étaient de 1028€ inscrits en chiffres et lettres et nous avons payé 714€, soit plus de la moitié. Nous avons demandé une baisse du loyer et le remboursement des 200€ de trop perçu par l'agence. Son directeur nous a répondu, après plusieurs courriers, que c'était une erreur d'écriture. Que pouvons-nous faire pour ces deux problèmes : baisse du loyer et récupération des 200€. De plus, ni les propriétaires, ni le directeur de l'agence ne veulent nous rencontrer. Merci de votre aide

Par **Bourkana**, le **19/12/2008** à **19:54**

Merci de votre réponse, mais nous avons déjà contacté l'ADIL, qui nous a répondu que nous ne pouvions rien faire concernant le loyer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés